

15-05-2020

NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la police nationale.

Les derniers ajouts sont :

- [La note DGPN n°2020-1241D – Prorogation de l'état d'urgence sanitaire avec modèles de PV et codes NATINF](#)
- [Déconfinement – Fiche n°1 : Appliquer les gestes barrières](#)
- [Déconfinement – Fiche n°2 : Conduites à tenir en période de déconfinement](#)
- [Déconfinement – Fiche n°3 : Organisation des espaces de travail](#)

RAID : L'ENGAGEMENT DES NEGOCIATEURS DANS LA CRISE



Les négociateurs du RAID se sont mis à disposition des collègues de la sécurité publique pour faire face aux éventuelles situations de personnes retranchées pendant le confinement. Le chef des négociateurs du RAID nous explique quelle est leur configuration actuelle. Retrouvez son interview en cliquant [ici](#).

L'ADAPTATION RAPIDE ET EFFICACE DES EFFECTIFS DE BRIANÇON

Le commissariat de Briançon, dans les Hautes-Alpes, a été l'un des premiers touchés par le COVID-19. Dès le début du mois de mars, un ADS de la circonscription a été testé positif au coronavirus. Des mesures sanitaires ont donc été prises très rapidement afin d'allier défense face au virus et performance professionnelle au service de tous.

Concernant la présence au service, certains policiers ont été placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) afin d'éviter l'affluence dans les bâtiments, mais le service public de la police a été maintenu. Du gel hydro-alcoolique et des visières (mieux que les masques pour parler et se faire comprendre) ont été mis à disposition. De plus, les locaux ont été désinfectés par une société spécialisée.

L'accueil du public a également été un challenge. Les personnes reçues doivent porter un masque et se désinfecter les mains par gel hydro-alcoolique dès leur arrivée. Après leur départ, tout ce qui était à leur portée est encore désinfecté (chaise, stylo...). De plus, le pli a été pris d'assainir les bureaux tous les matins, avant de recevoir la première personne. Quant aux distances de sécurité, elles sont facilement respectées car il y a assez de bureaux pour tout le monde.

Côté investigation, le confinement a eu un effet positif sur le volume quotidien des saisines, qui a baissé. Les enquêteurs traitent les dossiers les plus urgents, tandis que les choses les moins importantes sont reportées. Les déplacements à l'extérieur sont limités au maximum, en donnant la priorité aux interpellations et aux perquisitions. Lorsque c'est possible, les auditions se font par téléphone. Le barreau des Hautes-Alpes s'est adapté aussi aux placements en garde à vue. Les avocats ne se déplacent plus. Les entretiens avec leurs clients et les auditions nécessitant leur assistance se font par visio-conférence ou par téléphone.

Et malgré la pénibilité des adaptations à cette crise sanitaire, malgré les effectifs tombés malades, l'ambiance est toujours bonne d'après les collègues de Briançon !

FORMATION OPJ : CONTINUER A FORMER MALGRE LA CRISE

Didier, brigadier-chef, est policier depuis 22 ans. Après avoir exercé dans divers services d'investigation et d'ordre public, il rejoint en 2016 la direction zonale au recrutement et à la formation sud-est à Lyon où il est formateur « OPJ 16 ». Il nous parle du travail des formateurs des officiers de police judiciaire (OPJ) durant la période de confinement.

La formation OPJ, pour qui et comment ?

« Elle est destinée, sur proposition hiérarchique, aux policiers du CEA comptant au moins 3 ans de service dans le corps. La formation comporte 5 modules en 14 semaines alternant semaines en salle de formation et en e-formation. Entre chaque module, le stagiaire a la possibilité d'être intégré dans un service d'investigation. La formation est validée par deux épreuves écrites et une épreuve orale sous forme d'un compte-rendu parquet et de réponses aux questions sur les connaissances acquises. Deux sessions ont lieu par an. Environ 1300 stagiaires sont concernés sur l'ensemble des zones et territoires. »



Où en était la formation OPJ au premier jour du confinement ? Comment assurer la continuité de la formation prioritaire en cette période ?

« Les stagiaires avaient achevé leur 1er module. Après une semaine en service d'investigation, ils venaient d'entamer leur 2^e module. Le 16 mars, la DCRFPN décidait de regrouper les semaines d'e-formation et d'alternance pendant la période de confinement. En plus des activités prévues par la e-formation, les formateurs OPJ se sont mobilisés pour proposer aux stagiaires des exercices, des classes virtuelles, ainsi que des révisions. Des forums ont aussi été mis en place pour maintenir le lien. »

Que peut-on dire de cette période inédite ?

« Le contexte de la pandémie n'était pas synonyme d'apprentissage serein. Des problèmes techniques ou de connexion sont apparus. L'enchaînement des semaines d'e-formation a été parfois difficile à gérer. Mais je retiens surtout du positif : le sérieux et l'investissement exceptionnels de nos collègues qui ont concilié leurs contraintes personnelles et les exigences de la formation. Paradoxalement, le confinement a permis de travailler à son rythme, car les délais pour rendre les devoirs ont été allégés, et nous avons découvert à notre niveau les possibilités offertes par le télétravail. Nous avons tous su faire preuve d'adaptation pour permettre aux stagiaires de poursuivre leur formation pendant cette période inédite. Dans la perspective de l'examen final qui aura lieu le 26 juin prochain, les cours en présentiel reprennent à compter du lundi 18 mai, en ajoutant les préconisations sanitaires à l'enjeu pédagogique ».